

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 OCTOBRE 2012**

Membres présents :

BAUM Robert, BOUDET Dominique, DECHRISTE Michel, FOURBOUL Marc, GOEPFERT Emilienne, GUTH Lucien, HENCK André, HOFFART Cornélia, HUBER André (arrivée 16h30), JACQUOT Marcel, KREBS Didier, KUNTZMANN Pierre, LAPP Pascal, MAECHLING Marie-Ange, MARCHAL Philippe, MARTINEZ Valérie, OPPERMANN Bertrand, PARRE Thiebault, PHILLIPPS Myriam, PIERRON Jean-Pierre, RICHERT Raymond, SCHAUB Raymond, SCHUHMACHER Eric, SIRY Sylvain, STOEBENER Michel, STREICHER Philippe, WENDLING Michèle et ZILLI Sonia.
Mme Corinne CLEMENS, représentante de l'Administration.

Membres excusés :

BALDENSPERGER Jean-Luc, BATH Pierre, BAUER Mireille, FOLKMANN Arlette, HAUSS Marie-Christine, KIMM Pierre, MARZOLF Suzanne, SAMIN Céline, SCHNEIDER Jean-Claude, SELZER Jean-Marie, SOMMER Jean-Bernard et le membre de droit du syndicat SPT67.

Procurations :

M. Jean-Luc BALDENSPERGER donne procuration de vote à M. Bertrand OPPERMANN.
Mme Mireille BAUER donne procuration de vote à M. Philippe MARCHAL.
M. André HUBER qui ne pourra venir que tardivement donne procuration de vote à M. Marc FOURBOUL jusqu'à son arrivée.
M. Pierre KIMM donne procuration de vote à M. Michel STOEBENER.
M. Jean-Claude SCHNEIDER donne procuration de vote à M. Robert BAUM.

A 14h30 le Président ouvre la séance du Conseil d'Administration du lundi 22 octobre 2012.
Il annonce qu'un point concernant MUTEX est ajouté à l'ordre du jour et propose de modifier l'ordre de passage des points de cet ordre du jour, certains membres devant quitter à 16 heures.

1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUIN 2012.

Il n'y a pas d'observations concernant la rédaction de ce procès-verbal. Le Président met son approbation aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE.**

↳ **2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2012.**

Le Président informe que la parole n'avait pas été donnée à Jean-Claude KOELL pour la lecture du rapport des réviseurs aux comptes, comme indiqué dans ce compte-rendu, mais à Patrick VILAIN. Cette rectification sera apportée au compte-rendu.

M. Pierre KUNTZMANN a relevé une différence de 1 € entre le montant du résultat de l'exercice 2011 dans le rapport du Commissaire aux comptes et celui du tableau présenté par la Trésorière générale.

Ceci est dû au fait que la Trésorière générale a arrondi les chiffres à l'euro le plus proche dans sa présentation. Il n'est donc pas possible de modifier l'un ou l'autre des deux résultats finaux.

Il n'y a pas d'autres demandes de modification concernant ce compte-rendu. Le Président met son approbation aux voix : **APPROUVE A L'UNANIMITE.**

Le Président propose de poursuivre avec le point 4 de l'ordre du jour.

↳ **4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : CONVENTION AMICALE/CUS.**

Le Président commence par un bref rappel chronologique :

- Le 27 juillet de cette année, 8 organisations syndicales avaient adressé un courrier au Président de la CUS pour ouvrir les négociations sur l'action sociale à la CUS.
- Le 28 août le vice-président chargé du personnel a envoyé une réponse négative aux organisations syndicales, dont copie a été transmise au Président de l'Amicale.
- Le 10 septembre le projet de convention a été présenté au Bureau élargi de l'Amicale.
- Le 14 septembre, suite aux remarques du Bureau, la DRH a transmis une nouvelle version de la convention dans laquelle apparaissait le nombre de permanents mis à disposition, celui-ci n'étant pas précisé dans la version précédente.
- Le 26 septembre les organisations syndicales se sont réunies pour définir l'action à mener par rapport à la réponse négative.
- Le 4 octobre l'Amicale a rencontré Mme Corinne CLEMENS pour préparer les mises à disposition de 2013.

Le tableau des mises à disposition a été transmis aux membres du conseil d'administration par le Président qui souligne la complexité de prévoir les effectifs nécessaires un an à l'avance.

Ces mises à disposition, pour un total de 1.200 heures, sont uniquement prévues pour les activités qui sont confiées à l'Amicale dans le cadre de l'action sociale de la collectivité

Le Président signale qu'il se trouve face à un échéancier très serré. La convention doit passer en conseil CUS le 30 novembre 2012. Les dossiers de demande de mises à disposition doivent être déposés à temps pour passer en commissions administratives paritaires. De leur côté les organisations syndicales se sont réunies et travaillent dans le but d'améliorer la convention, néanmoins, face à ce problème de calendrier et pour préserver les intérêts de l'Amicale et surtout ceux des agents, il est impératif pour le Président d'obtenir aujourd'hui l'autorisation de signer la convention. Il rappelle que dans le cas contraire il n'y aurait pas de convention financière, donc pas de subvention pour le versement des chèques-vacances, ni subvention de fonctionnement, ce qui à son tour remettrait en cause le financement des logements de vacances en linéaires.

M. André HENCK demande la parole. Il rappelle que l'actuelle convention a été négociée à l'époque de la municipalité Trautmann/Ries en 1989/1997. La municipalité de droite n'y a pas touché. La définition de l'action sociale par l'autorité territoriale, en application de la réforme statutaire, n'avait pas soulevé d'inquiétude particulière. Une remise en cause telle qu'elle vient d'être imposée n'était pas pensable. Au nom de la CGT, première organisation syndicale, M. HENCK la qualifie de déplorable.

La CGT s'abstiendra de voter et laisse le soin aux organisations syndicales de mener les actions nécessaires pour obtenir de la municipalité une autre vision sur l'Amicale.

M. Eric SCHUHMACHER informe que la CFTC ne participera pas au vote, à l'exception de Mme Michèle WENDLING à qui le choix de voter en son âme et conscience est laissé en raison de son poste de Trésorière Générale.

En tant que représentant du membre de droit de la CFDT, M. Philippe MARCHAL fait savoir que la CFDT ne participera pas au vote.

M. Pascal LAPP informe que le syndicat FO ne participera pas au vote.

M. Robert BAUM déclare que le syndicat CGC votera.

Mme Valérie MARTINEZ déclare que le syndicat UNSA s'abstiendra.

M. Dominique BOUDET fait savoir que le syndicat SUD s'abstiendra.

M. Marc FOURBOUL informe que le syndicat FA s'abstiendra.

Le Président soumet l'approbation du conseil d'administration pour la signature de cette convention au vote :

14 personnes ne participent pas au vote.

0 voix contre.

15 abstentions.

3 voix pour.

L'autorisation du conseil d'administration pour signer la convention est obtenue à la majorité des voix.

Le Président interpelle la représentante de l'administration au sujet des gratifications aux médaillés que l'Amicale ne versera plus à partir de 2013. Il demande comment celles-ci seront versées aux agents du SDIS, liés par une convention à la CUS.

Mme Corinne CLEMENS répond que ces montants, qui selon l'analyse juridique représentent un complément de rémunération, seront versés par l'Administration aux intéressés par virement bancaire. Elle en prend note pour mémoire.

Mme Corinne CLEMENS souhaite aussi faire savoir qu'il semblerait que la chambre régionale des comptes a relevé la problématique sur les autorisations d'absence par rapport au décret de 2008 qui n'a pas été respecté.

➔ **POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR : MUTEX**

L'Amicale a conclu un contrat de prévoyance Mutex qu'elle propose à ses membres pour couvrir les risques en cas d'invalidité. Or la loi n'autorise plus les amicales à passer ce genre de contrats, qui doivent être proposés par la collectivité.

La commission « groupe couverture de risques » s'est réunie avec un représentant de Mut'est qui a exposé la situation et fait savoir qu'en application de la loi il faudrait résilier le contrat à la fin du mois, en tenant compte d'un délai de préavis de 2 mois.

Suite à cette réunion, le Président a pris rendez-vous avec M. Francis CORPART, Directeur des ressources humaines, pour connaître la position de l'administration sur ce point. Il semblerait que celle-ci ne s'oriente pas vers une participation sur ce qui est garantie individuelle sur l'invalidité, mais restera probablement sur l'existant, à savoir la seule prise en compte des indemnités journalières en matière de prévoyance.

Selon M. CORPART c'est à l'Amicale de voir comment pérenniser la situation de ses adhérents à Mutex.

Le Président a pris contact avec un représentant de Mut'est pour envisager une solution permettant de garantir aux adhérents au contrat Mutex une assurance individuelle de même nature. Pour l'instant il n'a pas eu de réponse à cette demande.

M. Eric SCHUHMACHER demande si les adhérents à cette complémentaire sont prévenus de cette situation.

Le Président répond que ce n'est pas le cas. L'Amicale n'a pas l'intention pour l'instant de résilier ses contrats. Le représentant de Mut'est a affirmé qu'un délai pouvait être obtenu pour l'application des textes jusqu'à fin 2013.

Suit une discussion au sujet d'un courrier adressé par le Directeur général des services aux organisations syndicales concernant le décret relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale du 10 novembre 2011. La collectivité a le choix entre des contrats auxquels un label a été délivrés et une convention de participation régie par le décret et souhaite recueillir l'avis des syndicats.

Le Président déclare que les organisations syndicales travailleront sur ce dossier en ce qui concerne les négociations avec l'administration et les élus, lui de son côté attend des réponses de Mut'est par rapport au contrat individuel. Il exprime sa crainte que des agents pourraient être amenés à payer une double cotisation, l'une pour le contrat en cours jusqu'au 31 décembre 2013 et l'autre en adhérant au collectif. Il examinera les solutions qui pourront être apportées et informera les membres du conseil d'administration du suivi de cette affaire.

↳ **5^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : MISES A DISPOSITION POUR 2013.**

Le Président rappelle que ces mises à disposition sont liées à la convention cadre qui doit être signée. L'enveloppe totale attribuée est de 1.200 heures par an. Pour permettre le bon fonctionnement des commissions dans leurs différentes missions et en se basant sur les besoins de 2011/2012, un tableau attribuant nominativement ces 1.200 heures a été établi en collaboration avec la Trésorière générale et la Secrétaire générale. Chaque agent concerné devra donner son accord écrit pour la mise à disposition.

Mme Valérie MARTINEZ déclare que M. Roland SIFFERMANN remplacera dorénavant M. Jean-Luc BALDENSPERGER en tant que membre de droit de l'UNSA.

Le Président demande que cette information lui soit transmise officiellement, par écrit. 62 heures de mise à disposition étaient prévues pour M. BALDENSPERGER. M. SIFFERMANN étant permanent syndical, il n'y a pas lieu de demander une mise à disposition pour lui, M. BALDENSPERGER pourrait donc être maintenu dans les travaux des commissions pour lesquels il était prévu, si le Conseil d'administration donne son accord.

M. Bertrand OPPERMAN souhaite différer la décision et indique que le syndicat UNSA donnera une réponse définitive au Président avant la fin de la semaine.

M. Michel STOEBENER attire l'attention sur le nombre important d'heures de mise à disposition qu'il totalise (150) et fait part de sa crainte de ne pas pouvoir être remplacé en cas de maladie.

Le Président répond qu'un remplacement est envisageable, mais uniquement dans le délai minimum de 2 mois nécessaire à la saisine de la CAP dans le cadre de la mise à disposition.

Le Président précise également que l'Amicale remboursera à l'Administration les rémunérations qui correspondent aux mises à disposition. Toutefois, une régularisation aura lieu en fin d'année pour tenir compte des données réelles. Il rappelle que 2013 sera une année test et qu'il y aura certainement des ajustements à faire.

↳ **6^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : CONTROLES URSSAF ET CRC.**

Le contrôle URSSAF a eu lieu.

Pour l'instant le Président a reçu un courrier faisant part des observations consécutives à la vérification.

Des irrégularités ont été relevées au niveau des déclarations qui étaient à faire auprès du GUSO pour l'orchestre BOREAL, qui est intervenu lors du thé dansant et du banquet des médaillés. Certains musiciens n'ont pas été déclarés et certaines sommes déclarées étaient inférieures aux cachets versés. Le rappel des cotisations est à payer. Il se monte à 4.283 € et sera éventuellement augmenté de majorations de retard.

M. Pierre KUNTZMANN s'étonne que ce redressement n'ait pas pu être évité. Ces déclarations obligatoires existaient déjà du temps où il avait la responsabilité de la commission banquet des médaillés. Il suffisait que les permanents de l'Amicale alertent l'actuel responsable de la commission par rapport à ce type de situation, au vu de l'historique des documents qui sont en leur possession. Il souhaite qu'à l'avenir le personnel permanent de l'Amicale rende les responsables de commission attentifs sur ces points-là.

Le Président explique que dans ce cas précis, l'orchestre BOREAL a déclaré être en instance de création d'association et a fourni un devis incluant le GUSO. Cependant le numéro SIRET lui a été refusé et l'Amicale n'a malheureusement pas vérifié l'inscription au registre des associations.

Le Président demandera une remise gracieuse des pénalités de retard mais ne contestera pas les remarques concernant les déclarations au GUSO.

La seconde observation de l'URSSAF concerne le remboursement des frais de déplacement et de téléphonie.

Pour obtenir des indemnités kilométriques il faudra dorénavant faire une déclaration détaillée des déplacements. Pour cela il est proposé d'établir un carnet de bord faisant état de la date, du lieu et du motif du déplacement, du nombre de kilomètres effectués et de la puissance fiscale du véhicule utilisé par la production de la copie de la carte grise.

Le Président suggère que la déclaration soit signée par le demandeur et contresignée soit par le responsable de commission, soit par le Président si le demandeur est responsable de commission.

M. André HENCK souhaite que le Bureau rédige une note explicative à l'intention des personnes qui utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels.

En ce qui concerne les frais de téléphonie, afin de pouvoir vérifier la réalité des frais engagés, il conviendra à l'avenir de justifier les dépenses par la production des factures de téléphone des personnes concernées. Par ailleurs, la part des frais professionnels doit être déterminée d'après la déclaration faite par le salarié évaluant le nombre d'heures à usage strictement professionnel, dans la limite de 50% de l'usage total.

C'est M. Lucien GUTH, responsable des commissions Noël des enfants et Activités retraités, qui est concerné. M. André HENCK propose que l'Amicale fasse l'acquisition d'un téléphone qui sera mis à sa disposition.

Les différentes possibilités - choix du forfait, achat d'un téléphone - seront présentées au Bureau qui les analysera avant validation par le prochain conseil d'administration.

La dernière remarque de l'URSSAF concerne le versement de pourboires à des chauffeurs et guides dans le cadre des voyages organisés par l'Amicale. Ces sommes étant versées à des tiers, salariés d'entreprises prestataires, elles entrent dans l'assiette des cotisations. Compte tenu de la modicité des sommes en jeu, la régularisation n'est pas effectuée.

Néanmoins, il conviendra à l'avenir de tenir compte des dispositions visées ci-dessus, ce qui signifie en clair qu'il ne sera plus possible d'effectuer ce genre de versements.

M. Pierre KUNTZMANN souhaite préciser que ce sont les circuits à l'étranger qui sont visés, or s'il n'est plus possible de verser des pourboires aux chauffeurs et guides qui accompagnent ces groupes, c'est toute l'organisation des circuits qui est remise en cause et de fait l'Amicale ne proposera alors plus que des séjours balnéaires, en haut de gamme et en bas de gamme.

M. André HENCK s'étonne d'une telle position. Il pense qu'il serait envisageable que l'agence de voyage se charge du versement des pourboires en majorant d'autant le prix du voyage. Par ailleurs il fait remarquer que cela fait des années qu'il pose la question de la légalité de cette pratique, qui consiste à verser des sommes en espèces à des tiers, sans déclaration fiscale.

M. Pierre KUNTZMANN répond que c'est le voyageur lui-même qui précise la fourchette des pourboires à verser aux chauffeurs. Aux Etats-Unis cet usage est même une obligation.

Le Président rappelle que le problème ne se pose pas uniquement pour les destinations lointaines, des pourboires sont également versés aux chauffeurs des sorties de ski, qui eux font partie d'une société française.

Dans l'obligation de suivre les recommandations de l'URSSAF, une autre solution devra être envisagée, comme par exemple le versement des pourboires par les participants dès le début du voyage. La décision à prendre ne relève pas de la commission voyages, mais du Bureau.

L'ensemble des points du contrôle de l'URSSAF sera mis à l'ordre du jour du prochain Bureau dont la date sera définie ce jour.

En ce qui concerne la Chambre Régionale des Comptes, celle-ci a annoncé par courrier du 25 septembre dernier qu'un examen de la gestion de l'Amicale à compter de l'exercice 2009 a été inscrit au programme de l'année 2012. L'instruction de ce dossier a été confié à M. Jean-François BOFF, premier conseiller et à Mme Sabine FISCHER, son assistante.

Le Président informe que ces derniers n'ont pas encore pris contact avec lui pour fixer un rendez-vous.

L'expert-comptable a été informé ; il sera présent pour les accueillir.

➔ **3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.**

Par courrier du 10 juin 2012, M. Henri SEILER, Commissaire aux comptes, fait les remarques suivantes :

- La convention cadre avec la CUS, signée en 2004 et venue à échéance au 1^{er} janvier 2008, n'a toujours pas été renouvelée, bien que déjà signalé les années passées. La convention financière annuelle fait donc référence à une convention cadre qui n'a plus d'existence juridique.
- Les années passées le commissaire aux comptes avait pris bonne note des modifications intervenues auprès de la commission voyage et billetterie pour régler le problème des gratuités et des ventes aux tiers et cela suite aux interventions du cabinet Zorziotti. Le traitement par le biais d'un avantage en nature avait été évoqué en Conseil d'administration. Aucune suite ne semble avoir été donnée à cette question.

Le Président précise qu'il s'agit des gratuités accordées aux accompagnateurs voyage et excursion. Une étude pour traiter ce problème avait été amorcée mais n'a pas été poursuivie dans l'attente de la négociation de la convention cadre.

- Dans le cadre de la billetterie M. SEILER a pu constater les années passées que l'Amicale obtenait des billets gratuits chez certains fournisseurs de billets. Il avait suggéré l'organisation d'un suivi de ces billets pour contrôler et justifier de leur affectation, ces gratuits devant sauf justification particulière faire profiter l'ensemble des membres de l'Amicale. Aucune action en ce sens ne semble avoir été entreprise à ce jour. Seules 25 gratuits au Vaisseau ont pu être constatées au vue des factures sondées.

La Secrétaire générale signale que durant l'année concernée il n'y a pas eu d'autres gratuits en dehors de celles du Vaisseau.

- Les parts sociales dans les multipropriétés sont amorties sur 35 ans. Lors de la dernière dissolution concernant la copropriété le Cap d'Agde, une perte a été constatée lors de l'encaissement du boni de liquidation de l'immeuble concerné. La perte était d'environ 17% de la valeur nette comptable. La copropriété Hyères Parc envisage, d'après les informations obtenues, également une dissolution de la société. Les titres de cette société figurent à l'actif pour une valeur nette de 67.000 €. Les gestionnaires du programme constatent que le montant des charges de copropriété avoisine l'équivalent de la valeur locative. Cet état de fait reflète nécessairement une forte dépréciation de l'immeuble et il est incertain que l'Amicale puisse récupérer intégralement l'actif net figurant dans ses comptes. M. SEILER serait d'avis de modifier le taux de dépréciation des multipropriétés, dont la valorisation reste hypothétique. Dans une copropriété comme Hyères Parc, il n'y a probablement plus aucune valeur de marché pour des parts de multipropriété et la récupération d'un boni de liquidation reste hypothétique. M. SEILER serait d'avis de mettre les parts d'Hyères l'an prochain le cas échéant à zéro et d'accélérer la dépréciation des autres parts de multipropriétés.

Le Président informe qu'il sera tenu compte de ces recommandations dans le budget de 2014, sauf pour une partie des parts d'Hyères qui seront intégrées dès le budget 2012.

↳ 7^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : PREPARATION DU 50^E ANNIVERSAIRE DE L'AMICALE.

Le Président propose de publier la plaquette souvenir de cet événement en février 2013, date anniversaire du dépôt des statuts. Il réitère sa demande aux responsables de commission de lui transmettre les éléments qu'ils souhaitent y faire figurer. Ensuite la commission 50^e anniversaire travaillera sur l'élaboration et la mise en page du document. Celui-ci sera tiré à 8.500 exemplaires pour être distribué à l'ensemble des membres de l'Amicale.

↳ 8^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS.

Logements de vacances

La commission logements s'est réunie le 8 octobre pour procéder à l'attribution de la saison hiver/printemps. 126 demandes ont été attribuées. Sur un total de 16 refus, seuls 2 concernaient des 1^{ères} demandes.

Pour l'été 2013, la commission propose d'augmenter les tarifs des logements en pleine propriété de 2%, à arrondir à l'euro supérieur. Depuis 4 ans ces tarifs n'ont pas augmentés, ce qui n'a pas été le cas des diverses charges.

Le Président met la proposition aux voix : Avec 3 abstentions elle est adoptée à la majorité des présents.

Au cours des dernières années une diminution du nombre des demandes pour la saison estivale a été constatée. Une des causes pourrait être la date limite du dépôt des demandes qui se situait jusqu'à présent mi-janvier. Les informations sont publiées dans le journal de décembre. Or bon nombre d'agents ne récupèrent ce journal dans leur service qu'en janvier au retour des vacances de Noël. La commission propose donc de décaler la date limite de dépôt des demandes au 8 février 2013.

Les réponses seront données au plus vite, soit aux alentours du 15 mars 2013.

Il n'y a pas d'objection à cette proposition qui est adoptée à l'unanimité des présents.

Pour répondre à de nombreuses demandes, la commission propose que les séjours dans les Alpes soient désormais possibles pour une semaine. Jusqu'à présent la quinzaine était imposée, or la charge financière que cela représente est trop importante pour certains agents.

Sont concernés les logements à Argentières, Chamonix, Chapelle d'abondance et La Clusaz.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

Un bilan sera fait à l'issue d'une période de test.

Demande de Mme Astride MEYER

M. Didier KREBS fait part d'un courrier de Mme Astride MEYER, qui souhaite bénéficier du report de sa location à La Bresse, à laquelle elle n'a pas pu donner suite.

Depuis 2007 Mme MEYER s'est désistée à plusieurs reprises, essentiellement pour des raisons de santé. M. KREBS informe que tous ces désistements ont été traités avec bienveillance, tantôt par un remboursement, tantôt par une remise sur une future mise à disposition.

De l'avis de M. Philippe MARCHAL il n'y a pas lieu de déroger à l'application du règlement qui est en place pour les désistements.

Le Président propose d'envoyer un courrier à Mme MEYER, l'informant de l'application du règlement et lui suggérant de faire des réservations à court terme au vu de son état de santé. La disponibilité des logements dans les Vosges hors saison le permet aisément.

Demande du service social du personnel

Le Président donne lecture d'un courrier de Mme Fabienne DONIUS.

« Je reviens vers vous concernant la situation du compte Amicale.

En effet, comme chaque fin d'année, l'enveloppe est utilisée de façon optimale dès le mois de septembre 2012 en raison de nombreuses demandes de nos salariés, qui doivent faire face aux différents impôts (solde des impôts sur le revenu et taxe d'habitation). Vu le montant des sommes en jeu, l'enveloppe est de ce fait rapidement consommée.

Cette problématique sociale récurrente durant ce dernier trimestre nous amène malheureusement et paradoxalement à refuser un secours remboursable à nos agents. Ces derniers sont dans l'impossibilité de faire face au paiement immédiat de ces créances et encourent une majoration de 10% sur la somme exigible.

Il faut rappeler que cette aide que nous pouvons amener par le biais du fond de roulement reste ponctuelle et remboursable en une mensualité sur la paie de novembre. Par conséquent, afin d'éviter de pénaliser des agents déjà en difficulté ou de devoir leur refuser notre intervention, pourrions-nous bénéficier d'un complément d'enveloppe sur cette période (octobre à début décembre) pour un montant de 5.000 €. Cette démarche serait à renouveler annuellement à titre d'anticipation dès septembre.

Je vous remercie de bien vouloir faire part de notre requête à votre instance décisionnelle. »

Ce courrier a été transmis aux membres de la commission sociale de l'Amicale qui ont donné un avis favorable.

Actuellement l'enveloppe mise à disposition pour les secours remboursables se monte à 15.000 € et passerait ainsi à 20.000 €.

La Trésorière générale confirme que le montant de 5.000 € est disponible.

Le Président soumet au vote l'augmentation de 5.000 €, sur la période d'octobre à décembre, de l'enveloppe mise à disposition pour les secours : Elle est adoptée à l'unanimité des présents.

La Trésorière générale est chargée de faire le nécessaire pour un versement rapide de 5.000 € sur le compte dédié à l'action sociale.

Date de la réunion du Bureau

Initialement prévue le 12 novembre, la réunion du Bureau élargi sera décalée au lundi 19 novembre 2012 à 14h30.

Fête de Noël des enfants : opération CARIJOU

Le Président a été contacté par la direction du développement économique et de l'attractivité, ainsi que par la direction de l'environnement pour la mise en place d'une opération de collecte de jouets pour l'association d'insertion Carijou. Les jouets qui sont collectés sont remis en état par Carijou puis revendus à faible prix, ceci dans le cadre d'une démarche d'insertion de personnes éloignées de l'emploi.

Sur proposition du Président cette collecte débutera le 15 décembre, jour de la fête de Noël des enfants, au palais de la musique et des congrès.

A partir du lundi suivant et jusqu'à la fin du mois de janvier, 2 containers de récupération seront mis en place au centre administratif dans le parking à vélo jouxtant les bureaux de l'Amicale.

L'information se fera par une publication dans l'Intranet, par des panneaux d'affichage près du restaurant d'entreprise et par l'insertion d'un flyer dans l'enveloppe des invitations à la fête de Noël. Ces supports seront fournis par le service de la communication.

Le Président a souhaité ajouter une dynamique à cette action qui s'inscrit dans une démarche de solidarité, en invitant tous les enfants du personnel de Carijou à assister au spectacle de Noël accompagné d'un parent. Le Président a également contacté le fournisseur de jouets de l'Amicale qui lui a donné son accord pour fournir un jouet à chaque enfant invité dans ce contexte.

M. Eric SCHUHMACHER suggère d'informer la presse de cette opération.

Bons d'achat en vente à la billetterie

Au vu du succès remporté par la vente de cartes d'achat Auchan, le Président propose d'élargir l'offre à Cora et Leclerc.

Une entrevue avec le responsable de Cora a eu lieu. Celui-ci a donné son accord et serait prêt à s'occuper de la livraison. Pour obtenir une réduction de 5%, un minimum de commande de 6.000 € est obligatoire.

L'entrevue avec un responsable de Leclerc, n'a pas encore eu lieu.

Le Président obtient du Conseil d'administration l'accord pour l'augmentation correspondante du fonds de roulement du stock de la billetterie.

Logements du HOHWALD

Suite à la proposition faite à l'Amicale par la Ville de Strasbourg pour une éventuelle reprise des logements du Hohwald, une visite sur place a eu lieu. Il en ressort que globalement il n'y aurait pas trop de travaux à prévoir. Cependant, en raison du chauffage au bois, l'état des logements se trouve rapidement dégradé en cas de non occupation l'hiver.

Pour l'instant aucune décision n'est à prendre. Il faut d'abord attendre le chiffrage qui sera fait par le domaine.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Conseil d'Administration du lundi 22 octobre 2012 est clos à 16h50.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président